

DEC180394DR06

Décision portant nomination de M. Bruno PORCU aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7358 intitulée Centre de Recherches Pétrographiques et Géochimiques (CRPG).

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC 171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7358 intitulée CRPG et nommant Monsieur Raphaël PIK en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 12 juin 2018.

Considérant que M. Bruno PORCU a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS **du 05 au 06 novembre 2002 et du 26 au 28 novembre 2002**

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Bruno PORCU, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7358 intitulée CRPG, à compter du 01/01/2018.

M. Bruno PORCU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Bruno PORCU, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 12/06/2018

Le directeur de l'unité
Raphaël PIK

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Muriel Sinanidès

Visa du Président d'Université de Lorraine
Pierre MUTZENHARDT